

Palézieux, le 22 janvier 2009



Commune de Palézieux
 Maison de commune
 1607 Palézieux

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de Palézieux, se référant à la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) en ce qui concerne le référendum communal, porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 20 janvier 2009, le Conseil communal a décidé :

**Préavis municipal 01/09
concernant le projet de développement du pôle de Palézieux - 3ème étape**


- ✦ D'autoriser la Municipalité à poursuivre les travaux de planification du développement de la Commune de Palézieux décrits dans le préavis, sous chiffre 8 soit :
 - 1a - Révision du PDCom Sud
 - 1b - Révision du PGA Sud
 - 2a - Étude de faisabilité "La Sauge"
 - 2b - PPA " La Sauge"
 - 2c - Étude d'impact environnemental "La Sauge"
 - 3a - Étude de faisabilité "Sous-Gare"
 - 3b - PPA "Sous-Gare"
 - 3c - Étude d'impact environnemental "Sous-Gare"
 - 4a - Étude de faisabilité "Place de la Gare"
 - 4b - PPA "Place de la Gare"
 - Maquette - Urbaniste conseil - Conseil juridique et communication
- ✦ De lui accorder le crédit de fr. 870'000.- à cet effet.
- ✦ De l'autoriser à utiliser les liquidités de la caisse communale pour financer l'investissement.
- ✦ De l'autoriser à amortir l'investissement par un prélèvement sur la réserve ordinaire au terme des travaux.
- ✦ De l'autoriser, le cas échéant, à emprunter le montant nécessaire aux meilleures conditions du marché.

Les électeurs peuvent consulter le texte de cette décision auprès du Bureau du Conseil communal ou au Greffe municipal et y déposer aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les vingt jours, soit jusqu'au **18 février 2009** inclusivement.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :





Christian Bays

Jean-Daniel Graz

